

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction

Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le 18 avril à 19 h 30 au chalet du Club

1. Ouverture de la réunion :

Le Commodore déclare la réunion ouverte à : 19 h 41

2. Appel des Dirigeants : Le secrétaire Serge Richard fait l'appel des dirigeants

Commodore	Michel Corbin par intérim
Vice-commodore	Christian Levac
Trésorier	Julien de Tilly
Secrétaire	Serge Richard
Maître de port	Éric Richard
Directeur des Communications	Martin Beauchesne
Directeur de l'entretien	Jacques Thériault

Membres présents:

Pierre Bernier	Raymond Guay	Marc Taillefer
Rénald Christie	Raymond Lavoie	
Michel Comtois	Daniel Massicotte	
Robin Dufour	Steve Murray	
David Gauthier	Marc Patenaude	
André Girard	Bryan Petterson	
Benoit Goyer	Jocelyn St-Amour	

3. Lecture de l'Ordre du jour :

L'Ordre du jour de la réunion est lu par le Secrétaire Serge Richard

1. Ouverture de la réunion;
2. Appel des dirigeants;
3. Lecture de l'ordre du jour;
 - 3.1 Présentation de l'entreprise Structure Marine.
4. Lecture et adoption des résolutions du huis clos du 15 mars 2016;

4.1 Lecture et adoption des résolutions du huis clos du 3 avril 2016.

4.2 Suivi du p.-v. du 27 octobre point Affaires nouvelles soit 7.4

Caméras.

5. Lecture de la correspondance;

6. Rapport des officiers;

7. Affaires nouvelles;

7.1 Grille tarifaire 2016

7.2 Tarification Scouts Marins

7.3 Clause de droit acquis

7.4 Tarif demi-saison (membres

7.5 Politique de remboursement

(Suite lecture de l'ordre du jour)

7.6 Politique de paiement en retard

7.7 Adhésion A.M.Q.

7.8 Mode de paiements

7.9 Dossier Daniel Masson / Prestige Nautique

7.10 Système informatique Anémone

7.11 Forfait télécommunication

7.12 Contacts des membres et locataires

8. Période de questions ou commentaires; (20 minutes)

9. Prochaine réunion;

10. Levée de la réunion.

Modifications ou ajouts :

Le point 3.1 est ajouté pour la présentation à ce point précis de la compagnie Structure Marine:

Ajout des points suivants :

- 7.13 Recrutement d'un responsable du Club nautique
- 7.14 Suivi mise à l'eau
- 7.15 Entretien du terrain et du site
- 7.16 Suivi du dossier des assurances

Proposé par : M. Christian Levac

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté tel que modifié

3.1 Présentation de l'entreprise Structure Marine :

M. Yves Fontaine, Président de Structure Marine est invité à présenter l'entreprise qu'il dirige. Il explique sommairement aux membres les interventions qu'il juge nécessaires en vue de la réparation du brise-lames. Une soumission sera déposée sous peu au Comité afin de réaliser les travaux et ce avant la mise à l'eau.

4. Lecture et adoption des résolutions du huis clos du 15 mars 2016:

Pas de corrections et 2 dirigeants présents lors du huis clos de mars proposent.

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Jacques Thériault

Adopté à l'unanimité

4.1 Lecture et adoption des résolutions du huis clos du 3 avril 2016.

M. Julien de Tilly apporte les commentaires suivants et veut que dorénavant le libellé soit respecté lors de la transcription des notes du p.-v.

Corrections de la résolution 2016-04-03 no. 3

- *Considérant les articles 8.7 et 10.1 à 10.5 des Règlements administratifs du Club dans leur version actuelle ;*
- *Considérant l'importance d'élaborer une politique de remboursement qui soit simple, claire et équitable pour tous ;*
- *Considérant les manquements actuels au niveau de l'application de la politique de réservation des emplacements à quai ;*
- *Considérant l'importance de faciliter le travail de la trésorerie lors de la perception des sommes dues.*

Soit ajouter ces 2 paragraphes :

Que les locataires ayant exprimé leur volonté d'annuler la réservation de leur emplacement à quai pour la saison 2016 et demandant le remboursement de celle-ci se voient attribuer un tel remboursement jusqu'à hauteur de 250.00 \$

Que le trésorier du Club soit mandaté de rédiger une nouvelle politique de remboursement d'ici la prochaine réunion régulière du Comité de direction.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

Correction de la résolution 2016-04-03 no.5

La résolution est amendée par le remplacement du nom de Martin Deschesnes par celui de Martin Beauchesne

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

4.2 Suivi du procès-verbal du 27 octobre 2015, point 7.4 Caméras.

Le Commodore suscite une réflexion et des échanges relativement à l'installation de caméras de surveillance visant à assurer la sécurité des actifs du Club.

Deux principes sont soulevés par les membres du Comité ainsi que les membres présents à la réunion.

D'une part, la nécessité d'améliorer la sécurité et d'assurer la surveillance en cas de dommages causés aux installations du Club, aux embarcations des membres ou à l'environnement. D'autre part, la nécessité du respect de la vie privée des membres et utilisateurs du Club.

(Suite p.-v. soit le suivi du p.-v. du 27 octobre)

En outre, il est constaté que l'emplacement actuel de l'unité centrale d'enregistrement des images des caméras est situé à un endroit trop facilement accessible et non sécuritaire pour les données.

Résolution 2016-04-18 no.1

Il est résolu que le Comité de direction élabore différents scénarios d'installation de nouvelles caméras de surveillance à des endroits stratégiques pour améliorer la sécurité des actifs ainsi qu'une politique d'accès et de sauvegarde des données personnelles dans un esprit de respect de la vie privée des membres et usagers.

Que ledit projet soit soumis lors d'une assemblée générale des membres pour approbation. Il est résolu également que l'unité centrale d'enregistrement soit relocalisée dans le bureau du Comité de direction et que son accès soit limité.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

5. Lecture de la correspondance:

1) Le Secrétaire soumet à l'attention du Comité la lettre de Statistiques Canada relativement à l'obligation pour la ou les personnes résidant au sous-sol du Club de fournir les informations requises lors du prochain recensement

2) Offre de réciprocité soit :

Le Domaine Handfield à Saint-Marc-sur-Richelieu soit la marina

6. Rapport des officiers

Directeur de l'entretien : M. Jacques Thériault (*Rapport verbal*)

M. Thériault fait part des points suivants :

Les réparations au véhicule de service et au moteur hors-bord ont été effectuées.

L'embarcation d'entretien sera repeinte bénévolement sous peu.

Cinq lampes à tubes fluorescents de 8 pieds furent achetées pour le garage au coût de 500.00 \$

L'utilisation d'une rétro caveuse nous a été offerte pour une longue période ou tout l'été sur le site du Club ainsi qu'une éventuelle remorque à vendre.

À la suite du rapport de M. Thériault et considérant les questions des membres du Comité et membres présents relativement aux possibilités d'obtenir un éclairage d'aussi bonne qualité dans le garage ainsi que sur les conséquences d'entreposer une rétro caveuse durant une longue période ou tout l'été sur le site du Club ainsi que l'éventuelle remorque à vendre.

Résolution 2016-04-18 no. 2

Il est résolu de retourner et de demander le remboursement des cinq lampes fluorescentes non déballées et ce afin que des ampoules permettant de fournir un éclairage d'aussi bonne qualité que celles de ces fluorescents soient installées gratuitement et bénévolement par notre membre M. Robin Dufour et de décliner la proposition d'une rétro caveuse offerte généreusement par M. Luc Dupont.

Proposé par : M. Serge Richard

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

Directeur des communications : M. Martin Beauchesne *(Pas de rapport)*

Rapport du Maître de port : M. Éric Richard *(Pas de rapport écrit)*

M. Richard fait part des points suivants :

Des soumissions pour la réparation du brise-lames seront déposées sous peu pour approbation au Comité de direction. Les travaux seront terminés au plus tard à la mise à l'eau et ce afin de profiter de la présence de la grue sur le site du Club.

L'achat de bois est nécessaire pour la réparation de 11 à 15 quais. De plus une équipe d'ouvriers est requise pour la réparation des quais endommagés

Une équipe de bénévoles sera constituée pour procéder à la mise en place des quais et pour apporter et sortir les quais à réparer pour les ouvriers au fur et à mesure de leurs besoins.

Selon les informations fournies par les membres présents, les chaînes des quais et des mouillages sont au fond de l'eau et il faudra récupérer.

Résolution 2016-04-18 no 3

Il est proposé d'autoriser le Maître de port à procéder à l'achat de bois et autres matériaux en quantité suffisante pour la réparation de 15 quais auprès du plus bas soumissionnaire parmi nos fournisseurs habituels soient : Rona Bibeau, Quincaillerie Marcil et le tout à l'intérieur d'un budget largement suffisant et ne dépassant pas 8 000.00 \$.

Il est proposé d'autoriser l'octroi d'un contrat pour 2 ouvriers à 50.00 \$ / heure soit 25.00 \$ pour chacun pour une période de 10 jours.

Proposé par : M. Éric Richard

Appuyé par : M. Serge Richard

Adopté à l'unanimité

Ceci termine le rapport du Maître de port

Proposé par : M. Éric Richard

Appuyé par : M. Serge Richard

Adopté à l'unanimité

(Suite Rapport des officiers)

Secrétaire : M. Serge Richard *(Pas de rapport)*

Trésorier : M. Julien de Tilly : (Rapport financier en annexe du p.-v.)

M. de Tilly fait part des points suivants :

Le réseau sans-fils étant actuellement hors-service, le trésorier informe le comité et l'assistance qu'il n'est pas en mesure actuellement de fournir les informations relatives aux soldes des comptes bancaires du Club.

La facturation des membres et locataires est maintenant complétée pour l'essentiel. Certains dossiers restent à régler parce que la collecte des informations personnelles fut faite de manière parfois très hasardeuse l'année passée. Il y a un certain nombre d'embarcations sur le terrain que nous n'arrivons pas à relier à leur propriétaire et les informations personnelles de certains propriétaires ne sont parfois tout simplement pas les bonnes (ex. : seulement un numéro de téléphone... qui ne fonctionne pas). Le trésorier indique qu'il compte soumettre au comité une nouvelle procédure au cours des prochains mois afin de rendre plus efficace le processus de facturation. Finalement, le Trésorier remercie chaleureusement Messieurs Rénald Christie et Alain Charrette pour leur grande aide lors de la facturation.

Au niveau de la poursuite des dossiers en cours transféré par l'ancien comité, le trésorier indique qu'il a dû procéder à une révision complète des informations concernant les dépôts versés par les locataires en 2015 pour réserver leur emplacement cette année. Le manque de suivi à ce niveau l'an passé a eu comme conséquence que les informations entre le système comptable, Anénome et les preuves de paiement en papier ne concordent pas entre elles. Parfois les montants assignés à une personne n'étaient pas les bons, parfois les montants n'avaient pas été attribués à la bonne personne. Tous les reçus ont été revérifiés et certains locataires ont été contactés afin d'éclaircir la situation. Un seul montant n'a pu être confirmé car le locataire n'était pas joignable. Une facture lui a été envoyée avec sur la base des reçus trouvés. Le trésorier tient à remercier Alain Charrette pour son aide. De plus, certaines modifications ont dû être apportées dans le système comptable, car les montants de certaines factures n'avaient pas été correctement inscrits l'an passé (montant erroné, facturation en double, facture n'ayant pas encore été annulée, etc.)

Afin d'assurer un meilleur suivi budgétaire le trésorier a créé un document a été créé afin de recenser le montant des dépenses et des revenus. Ce document sera mis à jour sur une base mensuelle. Une copie de celui-ci sera annexée au présent procès-verbal et une copie sera affichée dans la vitrine du chalet. Un dépassement de budget des honoraires professionnels de l'ordre de 70.00 \$ est d'ailleurs constaté en ce début d'année. Il faudra convoquer incessamment une Assemblée générale spéciale afin de procéder à des révisions budgétaires.

Trois rencontres ont été tenues avec le technicien comptable Nicolas Guertin dans le cadre de ses nouvelles responsabilités de Trésorier. Un processus informel de révision des tâches du technicien comptable est en branle. Il s'agit de ramener une partie de la charge de travail qui avait fini par lui être impartie au fil du temps directement sous la responsabilité du trésorier afin de réduire au minimum sa charge décisionnelle et le nombre d'heures qu'il doit passer au Club. Le trésorier espère aussi ainsi conserver un meilleur contrôle au niveau du suivi des dépenses et des revenus

Le transfert de signataire a été complété le 8 avril à la Caisse avec M. Christian Levac ainsi que les autorisations d'accès via AccèsD. Une nouvelle carte de débit a été émise et la carte de l'ancien trésorier a été récupérée et détruite.

Un dépôt datant du mois de février d'un montant d'environ 8 000,00 \$ qui traînait toujours dans le bureau a été déposé le 8 avril. Actuellement, le trésorier s'assure d'effectuer les dépôts sur une base hebdomadaire.

Comme le Club ne dispose pas actuellement des installations suffisantes afin d'entreposer sécuritairement l'argent comptant, le trésorier a décidé de ne plus accepter ce mode de paiement pour le règlement des factures annuelles.

Pour faire suite à un de ses mandats donnés lors de la précédente réunion du comité de direction, le trésorier rapporte avoir contacté les éditions Beauchemin afin de savoir les conditions permettant de mettre en ligne une copie numérisée du Code Morin. On l'a référé auprès d'un conseiller chez Copibec et le trésorier est toujours en attente d'une réponse de leur part.

Une somme de 250.00 \$ a été remboursée à M. Marc Ricard, M. Normand Beaupré et Mme Caroline Coeurjoly pour l'annulation de leur réservation de la saison 2016 et ce conformément à la résolution de 2016-04-03 no. 3.

Une somme de 125.00 \$ a été consentie en remboursement des frais de déplacements et repas à des membres qui ont offert plusieurs heures de travail bénévole pour la mise à jour de la base de données Anémone et le processus de facturation. Le trésorier indique prendre l'entière responsabilité de cette dépense : il n'a pas pensé en faire une proposition lors de la dernière réunion du Comité et souhaite prendre son propre exemple afin de rappeler aux membres du comité qu'il sera important de demander une préautorisation pour de telles dépenses à l'avenir.

Le trésorier souhaite aussi prendre comme exemple une dépense soumise par le directeur de l'entretien, Jacques Thériault, d'environ 400 \$ pour l'éclairage du garage. Le trésorier ne trouve rien à redire sur la pertinence de telle dépenses et salut le travail fait par le directeur, mais tient toutefois à rappeler à tous les membres du comité que, idéalement, il serait bon de faire état, d'une manière générale et dans la limite de ce qui est prévisible, des projets et des coûts qui y

sont associés avant de les débiter, et ce autant pour assurer un meilleur contrôle des dépenses que pour s'assurer des meilleurs choix pour ces projets.

Ceci termine le rapport du Trésorier

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

Rapport du Commodore : M. Michel Corbin *(Pas de rapport)*

7. Affaires nouvelles :

7.1 Grille tarifaire 2016 (Visiteurs)

Quai (facturé pied, sauf pour le tarif horaire)				
<i>Horaire (minimum: 2 h ; maximum 5 h)</i>	4,35 \$	0,22 \$	0,43 \$	5,00 \$
<i>Quotidien</i>	1,61 \$	0,08 \$	0,16 \$	1,85 \$
<i>Hebdomadaire</i>	8,39 \$	0,42 \$	0,84 \$	9,65 \$
<i>Mensuel</i>	30,23 \$	1,51 \$	3,01 \$	34,75 \$
Mouillage (prix fixe)				
<i>Quotidien</i>	15,30 \$	0,77 \$	1,53 \$	17,60 \$
<i>Hebdomadaire</i>	80,36 \$	4,02 \$	8,02 \$	92,40 \$
<i>Mensuel</i>	289,32 \$	14,47 \$	28,86 \$	332,65 \$
Potence (2h inclus, ensuite facturé à l'heure)	33,70 \$	1,69 \$	3,36 \$	38,75 \$
Rampe journalière (inclus le stationnement pour la journée)				
<i>Remorque 1 essieu</i>	26,09 \$	1,30 \$	2,60 \$	30,00 \$
<i>Remorque 2 essieux</i>	34,79 \$	1,74 \$	3,47 \$	40,00 \$
<i>Remorque 3 essieux</i>	43,49 \$	2,17 \$	4,34 \$	50,00 \$
<i>Kayak</i>	10,00 \$	0,50 \$	1,00 \$	11,50 \$
Stationnement journalier supplémentaire				
<i>Véhicule seul</i>	8,70 \$	0,44 \$	0,87 \$	10,00 \$
<i>Véhicule + remorque 1 essieu</i>	17,39 \$	0,87 \$	1,74 \$	20,00 \$
<i>Véhicule + remorque 2 essieux</i>	21,74 \$	1,09 \$	2,17 \$	25,00 \$
<i>Véhicule + remorque 3 essieux</i>	26,09 \$	1,30 \$	2,60 \$	30,00 \$

Résolution 2016-04-18 no.4

Que soit adoptée la section **visiteurs** de la grille tarifaire 2016 et que la grille complète soit affichée sur le site Internet du Club ainsi que dans la Capitainerie.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

7.2 Tarification Scouts Marins

Le tarif consenti aux Scouts Marins pour la saison 2015 est reconduit pour la saison 2016

Résolution 2016-04-18 no.5

Que l'on reconduise pour la saison 2016 la tarification préférentielle accordée aux Scouts Marins, à savoir : (1) une tarification équivalente à celle payée par les membres plus (2) un frais additionnel de 50 .00 \$ par embarcation.

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Christian Levac
Adopté à l'unanimité

7.3 Clause de droit acquis

Une demande de reconnaissance d'un droit acquis est soumise à l'attention du Comité. Ce sujet est reporté afin d'effectuer une étude plus approfondie considérant l'importance d'accorder ou de refuser.

En attendant, il est convenu que les membres souhaitant nouvellement se prévaloir d'une telle clause devront en faire la demande par écrit et fournir eux-mêmes les pièces justificatives nécessaires. (**À suivre**)

7.4 Tarif demi-saison des membres

Résolution 2016-04-18 no.6

Qu'un comité soit formé par MM. Christian Levac et Julien de Tilly afin d'étudier la demande déposée à la dernière A.G.A. à l'effet d'accorder aux membres le privilège de payer un tarif de demi-saison lorsqu'ils s'absentent pour une longue période.

Une proposition sera soumise au Comité au cours de l'été. Les membres doivent payer

le plein tarif pour la saison 2016 et, le cas échéant, si un tel demi-tarif est consenti un remboursement pourra être effectué.

Proposé par : M. Christian Levac

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

7.5 Politique de remboursement

M. de Tilly le Trésorier dépose au Comité, pour étude, un projet de modification réglementaire et ce afin de simplifier le remboursement de sommes engagées par les membres ou les locataires dans différentes situations.

« Que les *Règlements administratifs* du Club soient modifiée de la manière suivante :

Article 8 - Frais annuels de location et autres cotisations

8.7 Les locataires réguliers souhaitant réserver un emplacement à quai ou au mouillage lors de la prochaine saison devront défrayer un dépôt d'une valeur de 500,00 \$. Ce dépôt est payable en entier au plus tard lors de la mise à terre.

Article 10 - Remboursement

10.1 Le dépôt de 500,00 \$ exigé des locataires réguliers pour la réservation d'un emplacement à quai est remboursable en entier sur demande écrite jusqu'au 1er mars de l'année sur laquelle celui-ci s'applique. Passé ce délai, la politique de remboursement régulière s'applique.

10.2 Politique de remboursement régulière.

Les modalités suivantes s'appliquent lors de la résiliation d'un contrat. Une telle demande de résiliation doit être faite par écrit. La signature d'un membre du comité de direction ou le cachet de la poste fait foi de la date de la demande.

10.2.1 Pour un emplacement à quai ou de mouillage

Un montant de 350,00 \$ sera retenu à titre de frais administratif.

À ce montant, seront ajoutées les sommes suivantes :

- a) Avant la mise à l'eau : aucune somme supplémentaire.
- b) Après la mise à l'eau et avant le 31 juillet : un montant correspondant à l'utilisation réelles des installations du Club, en vertu de la tarification locataire ou visiteur la plus avantageuse pour le locataire ou le membre, jusqu'à concurrence du montant du contrat.
- c) À parti du 1^{er} août : aucun remboursement ne sera accepté.

10.2.2 Pour un emplacement d'hivernage

- a) Jusqu'au 31 juillet : remboursement en totalité.
- b) À partir du 1er août jusqu'au 30 septembre : un montant de 350 \$ sera retenu à titre de frais administratif.
- c) À partir du 1er octobre : aucun remboursement ne sera accepté. »

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Éric Richard

La proposition est mise en dépôt pour étude lors d'une réunion subséquente.

7.6. Politique de paiement en retard

Résolution 2016-04-18 no.7

*Considérant le délai qu'a pris le processus de facturation cette année;
Considérant l'article 8.3. des Règlements administratifs du Club.*

Que le délai accordé pour le règlement des factures annuelles soit exceptionnellement étendu jusqu'à 30 jours à partir de la date de facturation.-

Proposé par : M. Serge Richard

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

7.7 Adhésion Association Maritime du Québec

Résolution 2016-04-18 no. 8

Il est résolu de renouveler l'adhésion annuelle du Club nautique à l'A.M.Q. au montant de 344.93 \$

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

7.8 Modes de paiement

Résolution 2016-04-18 no.9

Que soit accepté le paiement des factures annuelles par voie de virement bancaire à partir de la saison 2017 pour ceux et celles détenant un compte dans une institution faisant partie du Mouvement Desjardins. Que le trésorier soit aussi mandaté de vérifier la possibilité pour le Club de s'inscrire au paiement de facture auprès des autres institutions financières.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M.

Adopté à l'unanimité

7.9 Dossier Daniel Masson/ Prestige Nautique

Julien de Tilly a pu rencontrer Daniel Masson, propriétaire de Marine Daniel Masson, et a eu par la suite plusieurs entretiens téléphoniques avec lui.

Nos informations et les siennes concordent à l'effet que tout serait payé jusqu'au 28 août dernier. Par la suite, Julien souligne qu'il n'y a pas eu de paiements du 1^{er} septembre au 3 novembre pour son utilisation de la descente. Selon nos informations, qui comptabilisent toutes ses entrées, il y aurait eu 29 entrées et sorties en septembre 42 en octobre et 1 en novembre. Depuis le départ de Jocelyn, aucune information minimalement précise n'a pu être compilée.

Masson indique que, pour le mois de septembre il y aurait beaucoup de bateaux pour un soi-disant Salon du bateau à Montréal.

Julien dit qu'il va le rencontrer à nouveau et dit qu'il manque 2 mois que Jocelyn tenait la comptabilité des sorties et entrées et depuis son départ rien n'a été fait.

Considérant que la permanence du Club a été assurée par des membres bénévoles pour la fin de la saison 2015 et que certaines informations n'ont pas été recueillies afin de facturer les fournisseurs de services de mise à l'eau via la rampe de mise à l'eau.

Considérant qu'il est nécessaire de facturer les entreprises Daniel Masson et Prestige Nautique Plus pour l'utilisation de la rampe de la mise à l'eau pour la fin de saison 2015.

La décision suivante suite à la discussion est prise :

Résolution 2016-04-18 no.10

Que le trésorier soit mandaté d'élaborer un forfait tarifaire annuel pour Marine Daniel Masson et Prestige Nautique Plus d'ici la prochaine réunion du Comité. _Toutefois, le représentant de ces compagnies se présentant sur le terrain devra continuer de se rapporter à chaque fois à l'équipe de gérance. De plus, la personne devrait aussi préciser la raison de son entrée et la période de temps et ce dans tous les cas.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

7.10 Système informatique Anémone

Une discussion est engagée relativement au paiement annuel des services de soutien technique du système informatique Anémone acquis par le Club et des décisions sont requises

Le trésorier cherchera à voir s'il est possible d'obtenir une offre préférentielle au niveau du support technique offert par Rocksoft jusqu'à ce que nous puissions rediscuter du sujet lors d'une prochaine réunion.

7.11 Forfait télécommunications

Sujet reporté à la prochaine réunion

7.12 Contact des membres et des locataires

Sujet reporté prochaine réunion.

7.13 Recrutement d'un responsable du Club

Considérant le dépôt des documents suivants recommandés par le comité constitué afin de préparer les définitions de tâches requises. Le tout afin de pourvoir au poste laissé vacant par le départ de M. Jocelyn St-Amour.

- Appel des candidatures pour le poste de responsable du service clientèle et de l'entretien des installations
- Définition de tâches détaillée du poste de responsable du service à la clientèle et de l'entretien des installations.
- Programme saisonnier d'entretien des installations.
- Appel de candidatures pour le (s) postes de préposé (es) au service clientèle et à l'entretien.

D'accepter les appels de candidatures au poste de responsable du service clientèle et de l'entretien des installations ainsi que préposé (es) au service clientèle et à l'entretien, en y apportant les quelques corrections mineures nécessaires, en y ajoutant la nécessité pour les candidats d'être détenteur d'un permis d'embarcation et qualifiés en secourisme. Préciser pour le poste de préposé, l'admissibilité à un programme gouvernemental d'emploi.

Que le Secrétaire soit mandaté à faire publier les appels de candidatures dans le journal leCourrier du Sud diffusé sur le territoire de Longueuil ainsi que sur le site Internet d'Emploi Québec.

Il est recommandé de les faire publier sur différents sites Internet publics tels Kijiji et autres sites consacrés au nautisme.

Proposé par : M. Christian Levac

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

7.14.Préparation de Mise à l'eau

Sujet reporté prochaine réunion

7.15 Entretien terrain et du site

Sujet reporté prochaine réunion

7.16 Suivi du dossier assurances

Sujet reporté prochaine réunion

8. Période de questions

M. André Girard revient sur une question qu'il avait soulevée lors de la dernière AGA et demande au trésorier davantage d'information quant au montant d'environ 4 000 \$ manquant dans le solde du compte bancaire du Club. Le trésorier lui répond qu'il a procéder à certaines vérifications à ce

sujet avec l'aide du technicien comptable : les états de comptes du Club de l'an dernier ont tous été revérifiés et aucune perte ou erreur n'a pu être trouvée. Le trésorier évoque la possibilité que l'information transmise dans le rapport du trésorier à l'époque n'était peut-être pas exacte. Toujours est-il que si M. Girard peut apporter d'avantage d'information au trésorier, celui-ci se fera un plaisir de vérifier les chiffres avec lui.

La prochaine réunion sera fixée au mardi 3 mai 2016 à 19 h 30
Ainsi que la prochaine sera en date du 17 mai même heure.

10. Levée de la réunion :

Le Commodore déclare la réunion levée à 12 h 00.

Appuyé par : M. Éric Richard

Michel Corbin

Commodore

Serge Richard

Secrétaire